

Le 7 juillet 2015

E-FILE

Office national de l'énergie
517, 10e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Aux soins de Madame Sheri Young, Secrétaire de l'Office

**Objet : Pipelines Enbridge inc. (« Enbridge »)
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité
de la canalisation 9 (« Projet »)
Ordonnance XO-E101-003-2014 (l' « ordonnance »)
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10-02
Confirmation de conformité avec la Condition 21 de l'ordonnance**

Madame Young,

En réponse à la Condition 21 de l'ordonnance, Enbridge confirme par la présente à l'Office national de l'énergie (l' « Office ») que le Projet a été réalisé et construit en conformité avec toutes les conditions préalables à la mise en service contenues dans l'ordonnance.

Si l'Office souhaite discuter davantage de cette question, n'hésitez pas à communiquer avec Margery Fowke par téléphone au 403-266-7907 ou par courriel à l'adresse margery.fowke@enbridge.com ou avec Jesse Ho par téléphone au 403-767-4581 ou par courriel à l'adresse jesse.ho@enbridge.com.

Bien sincèrement,



Guy Jarvis
Président, Pipelines liquides